



Règlement du concours

« Grand Prix Les Jeunes Journalistes et la Chimie 2026 »

Le présent règlement décrit les procédures et les modalités de participation au concours le « **Grand Prix Les Jeunes Journalistes et la Chimie 2026** » (GPJJC) organisé par Fondation internationale de La Maison de la Chimie.

ARTICLE 1 : Organisateur

La Fondation internationale de La Maison de la Chimie à but non lucratif dont le Siège Social est situé 28 rue Saint-Dominique 75007 Paris organise le **Grand Prix Les Jeunes Journalistes et la Chimie 2026 (GPJJC)** de septembre 2025 au 18 juin 2026.

ARTICLE 2 : Description du concours

Le **Grand Prix Les Jeunes Journalistes et la Chimie 2026**, est un concours étudiant destiné aux futurs journalistes et organisé par la Fondation internationale de la Maison de la Chimie. Un jury de professionnels sélectionnera 4 binômes d'étudiants journalistes sur dossier pour participer au concours.

Le but : solliciter la créativité et le professionnalisme des étudiants en école de journalisme pour l'écriture d'un article (nourri de recherches et d'enquêtes) et/ou la production d'un reportage vidéo sur un thème libre autour de la chimie.

Ce concours consiste :

- Dans un premier temps à remplir un dossier de candidature individuellement ou par binôme d'étudiant(s) en journalisme qui sera examiné par le jury. À l'issue de ce premier rendu, 4 binômes ou participant(s) seront sélectionnés
- Dans un second temps, 4 binômes ou participant(s) devront produire :
 - o Un article de synthèse et fond :
 - Documenté, et enrichi de témoignages ou de sources professionnelles
 - **7 500 signes maximum**, avec **titre, chapô** et **mots clés**
 - o Une vidéo filmée et montée en autonomie (investigation, prises de rendez-vous, captations, montages...) :
 - **Durée : 4 à 5 minutes maximum**
 - Éditorial et technique : la forme est libre mais la vidéo devra contenir une interview d'un référent du domaine choisi par les étudiants avec des images d'illustrations. Le matériel sera fourni par la fondation (formation et coaching par un professionnel du reportage scientifique compris)
 - o Les binômes ou participant(s) pourront être récompensés pour le meilleur article **et/ou** pour le meilleur reportage, mais **un même binôme ou un même candidat** pourra être récompensé à la fois pour les deux catégories, les approches ne sont pas complémentaires et les travaux seront évalués indépendamment l'un de l'autre.

Règlement du concours

« Grand Prix Les Jeunes Journalistes et la Chimie 2026 »

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Ce concours est gratuit et ouvert aux étudiants en journalisme. Après sélection des binômes sur les thèmes choisis par le jury, le **Grand Prix Les Jeunes Journalistes et la Chimie 2026** récompensera le meilleur article produit et la meilleure vidéo.

Ce concours est ouvert à la fois aux premières et deuxièmes années mais également aux élèves alternants des quatorze établissements de formation initiale au journalisme et autres formations en journalisme.

L'appel à candidatures du concours débute en septembre 2025 jusqu'au 19 Janvier 2026 minuit. La fin du concours est programmée pour le **18 juin 2026** inclus, jour de la Cérémonie de remise des Prix.

Pour participer au concours il suffit de remplir le dossier de candidature mis à disposition des écoles et des formations.

Les participants mineurs déclarent avoir obtenu l'autorisation de leurs représentants légaux (ou de leur tuteur) pour participer à concours.

Un seul dossier d'inscription par binôme ou participant(s) sera pris en compte pour toute la durée du concours.

Les frais de déplacement des participants seront pris en charge par la Fondation internationale de la Maison de la Chimie. Ces frais de déplacement comprennent :

- Deux billets de transport (aller et retour) pour chacun des participants sélectionnés entre leur école de rattachement/lieu de résidence et les locaux de la Fondation internationale de la Maison de la Chimie située 28 rue Saint-Dominique 75007 Paris pour le lancement du concours et la restitution finale.
- Un billet de transport (aller et retour) pour chacun des participants sélectionnés entre leur école de rattachement/lieu de résidence et les locaux de la Fondation internationale de la Maison de la Chimie située 28 rue Saint-Dominique 75007 Paris pour le déplacement dans le cadre des captations des interviews d'un ou plusieurs référents du domaine choisi par les étudiants.

La Fondation internationale de la Maison de la Chimie souscritra l'assurance nécessaire pour garantir les participants en cas d'accident liés aux déplacements pris en charge par la Fondation tel que précisé dans cet article.

Toute participation ne respectant pas les conditions et modalités de participation édictées au sein du présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 : Détermination des lauréats et remise des lots

4.1 Le jury

Le Jury est composé de représentants et partenaires de la Fondation internationale de la Maison de la Chimie, de journalistes, de scientifiques.

Règlement du concours

« Grand Prix Les Jeunes Journalistes et la Chimie 2026 »

4.2 Détermination des lauréats

Le(s) binôme(s) ou participant(s) gagnant(s) de ce concours sera/seront celui/ceux qui aura(ont) réalisé l'article et/ou la vidéo les plus appréciés par le jury du GPJJC.

Le Jury attachera de l'importance notamment aux critères suivants :

- Le projet global et sa ligne éditoriale
- Le contenu rédactionnel
- L'originalité de la présentation du contenu
- Les apports et la rigueur scientifiques

En cas d'ex-aequo après délibération du jury, la voix de la présidente du jury sera déterminante.

4.3. Proclamation des résultats

Après les présentations des articles et des vidéos réalisés par chacun des 4 binômes ou participant(s), au jury du GPJJC le 18 juin 2026 ce même jury délibèrera et annoncera le(s) lauréat(s) du GPJJC 2026 le jour de la Cérémonie de remise des Prix le **18 juin 2026**.

4.4. Dotations

Pour chaque binôme ou participant(s) lauréat, les dotations du Grand Prix Les Jeunes Journalistes et la Chimie pour chaque catégorie (meilleure vidéo ou meilleur article) sont :

- ▶ ▶ **Grand Prix Vidéo Les Jeunes Journalistes et la Chimie : 2 000 € pour la vidéo lauréate, 1 000 pour la deuxième et 500€ pour la troisième**
- ▶ **Grand Prix Article Les Jeunes Journalistes et la Chimie : 2 000 € pour l'article lauréat, 1 000 pour le deuxième et 500€ pour le troisième**
- ▶ Diffusion possible des productions des lauréats (article et/ou vidéo), en fonction de leur qualité éditoriale, par les partenaires de la Fondation de la Maison de la Chimie.
- ▶ L'AJSPI (Association des journalistes scientifiques de la presse d'information, <https://www.ajspi.com>), partenaire du Prix, offre une adhésion étudiante pour un an à l'association à chaque participant sélectionné.

À cette fin, les gagnants autorisent l'association la Fondation internationale de la Maison de la Chimie à communiquer auprès de ces partenaires l'ensemble des informations et données personnelles nécessaires à ces diffusions.

4.5. Modalités de remise du prix

Le prix est nominatif, non modifiable, ni cessible, ni échangeable. Il ne peut être perçu sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ni attribué à une autre personne et ne fera l'objet d'aucune contrepartie d'autre nature.

La récompense sera remise le jour de la proclamation des résultats ou bien envoyée aux gagnants par virement bancaire.

Règlement du concours **« Grand Prix Les Jeunes Journalistes et la Chimie 2026 »**

ARTICLE 5 : Publicité, résultats et diffusion, droit à l'image, propriété intellectuelle

Les participants acceptent par avance l'utilisation de leur nom et de leur qualité pour la communication qui pourra être faite autour du concours et de son résultat, sans que cet usage puisse ouvrir droit à une quelconque rémunération.

Les participants autorisent l'association la Fondation internationale de la Maison de la Chimie à être photographiés, filmés, interviewés et à utiliser leur image, ainsi que leurs articles et vidéos, exclusivement dans le cadre d'une communication autour de l'évènement organisé, en vue de les reproduire sur tous supports et tous formats connus et inconnus à ce jour ; et de les représenter par tout moyen notamment par voie de diffusion en ligne sur les sites internet édités par la Fondation internationale de la Maison de la Chimie ainsi que sur les sites internet édités par les partenaires au présent évènement conformément à l'article 4.4 du présent règlement.

ARTICLE 6 : Modification et annulation du concours

L'association la Fondation internationale de la Maison de la Chimie se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter le concours à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 7 : Responsabilité de l'association la Fondation internationale de la Maison de la Chimie

La responsabilité de La Fondation de La Maison de la Chimie ne pourra être recherchée en aucun cas et pour aucune raison en relation avec ce concours.

ARTICLE 8 : Convention de preuve

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de messagerie de l'association la Fondation internationale de la Maison de la Chimie ont force probante dans tout litige quant au traitement informatique desdites informations relatives au concours.

ARTICLE 9 : Litiges, attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière sans restriction ni réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation contre les résultats. Toute contestation relative à son interprétation ou à son application sera tranchée souverainement par l'association la Fondation internationale de la Maison de la Chimie.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable serait soumis au tribunal administratif de Paris.

Règlement du concours « Grand Prix Les Jeunes Journalistes et la Chimie 2026 »

ARTICLE 10 : Données personnelles

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et à la loi informatique et libertés n°7817 du 6 janvier 1978, les participants disposent des droits suivants qu'ils peuvent exercer en prenant contact auprès du délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante :

a.cohen@maisondelachimie.com

- Droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de ses données ;
- Droit à la limitation du traitement de ses données ;
- Droit à la portabilité de ses données ;
- Droit à l'effacement et à l'oubli numérique.

Ou par courrier postal à la Fondation internationale de la Maison de la Chimie, 28 rue Saint-Dominique - 75007 Paris.

Les participants sont informés que les données les concernant qui leur sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de leur participation au concours.

Les données personnelles collectées seront transférées aux partenaires de l'association la Fondation internationale de la Maison de la Chimie conformément à l'article 4.4 du présent règlement.

Les données personnelles collectées seront détruites à l'issue de l'attribution du prix aux lauréats ou le cas échéant à l'issue de la diffusion prévue à l'article 5 du présent règlement.

ARTICLE 11 : Divers

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site : <https://www.mediachimie.org>

Il sera également disponible gratuitement sur simple demande écrite envoyée par la poste pendant la durée du concours (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Fondation internationale de la Maison de la Chimie - GPJJC, 28 rue Saint-Dominique - 75007 Paris

Fait à Paris, le 18 Juillet 2025



Fondation de la Maison de la Chimie